communiqué de presse

Remise du rapport relatif au financement du spectacle vivant à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Le jeudi 22 mars 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Serge Dorny Jean-Louis Martinelli, Hervé-Adrien Metzger et Bernard Murat ont remis leur rapport relatif au financement du spectacle vivant à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication.

A partir d'un travail approfondi s'appuyant sur de nombreuses auditions d'élus, d'artistes, des partenaires sociaux, d'organismes représentatifs des professions du spectacle vivant et de responsables d'établissements, conformément à la commande du Ministre, les rapporteurs ont souhaité dégager des pistes d'action concrètes qui puissent répondre aux besoins prioritaires qu'ils ont identifiés pour le secteur.
La première partie dresse un diagnostic des principales faiblesses structurelles du spectacle vivant, en soulignant la nécessité de poursuivre la mise en cohérence des aides publiques, et en pointant les enjeux propres à chaque discipline. La deuxième partie expose quatre objectifs majeurs pour l'avenir du spectacle vivant et plaide pour une loi d'orientation dont elle précise le contenu. Enfin, elle propose la création d'un fonds de développement rattaché au ministère de la culture et de la communication, à partir de sept sources de financement extrabudgétaire pouvant rassembler entre 150 et 250 millions d'euros, complémentaires des crédits budgétaires et fonctionnant sur le mode de l'appel à projet. Ce fonds, souple et réactif, aurait une vocation structurante autour des trois axes : l'émergence, le croisement des disciplines et la diffusion.
Le Ministre se félicite de l'ensemble de ces propositions opérationnelles et pragmatiques qui pourraient permettre de répondre aux enjeux d'avenir de l'ensemble des disciplines du spectacle vivant dans les mois qui viennent. Elles nécessiteront un approfondissement technique et un travail interministériel afin de déterminer la faisabilité des différentes options fiscales. Les pistes développées dans le rapport devront constituer la base d'une réflexion pour la mise en forme d'un projet de loi d'orientation pour le spectacle vivant souhaitée par le Ministre. La vitalité artistique du secteur et son rôle éminent dans la vie culturelle française nécessitent une démarche de refondation et d'inscription dans la loi des grands principes de la politique de l'État et des collectivités territoriales en précisant leurs responsabilités respectives.

communiqué de presse

Publié le 22/03/2012

Contact Presse

01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication